

Travaux continuité écologique sur le seuil du moulin de Chizé

La Boutonne

**Cellule Migrateurs
Jeudi 12 octobre 2017
Saintes**

Réseau hydraulique principal sur le bassin versant de la Boutonne en Deux-Sèvres



Syndicat Mixte du
Bassin de la Boutonne

— Réseau hydraulique de la Boutonne

■ Bassin versant de la Boutonne

□ Limites communales

▭ Limite départementale

41 communes
275 km de linéaires de cours
d'eau et ruisseaux



Sources:IGN

0 5 10 km

1986



S.M.B.B.
Syndicat Mixte du
Bassin de la Boutonne



10 avril 2010

Calendrier du projet

- ✓ **2010** : effondrement du déversoir suite à une crue.
- ✓ **2010-2011** : Préparation du nouveau Programme Pluriannuel de Gestion PPG des cours d'eau (2012-2018).
- ✓ **2012** : Procédure Loi sur l'Eau déclarant le PPG d'Intérêt Général (DIG) (étude préalable pour le seuil de Chizé inscrite dans PPG).
- ✓ **2013-2014** : Etude de faisabilité pour l'adaptation à la continuité écologique de 3 seuils de moulins (Chizé + « Les Meuniers » à Chérigné sur la Boutonne ainsi que « Gennebrie » à Mazières sur la Béronne)
- ✓ **2015** : Procédure DIG pour les sites de Chizé et de « Gennebrie »
- ✓ **2016** : - Dossier de consultation des entreprises (mai)
 - Pêche de sauvegarde (fin août)
 - Travaux du 30 août au 13 septembre



S.M.B.B.
Syndicat Mixte du
Bassin de la Boutonne

Le site du moulin de Chizé



L'étude de faisabilité

● Les scénarii étudiés :

- Sc 1 : Réfection du déversoir à l'identique + gestion hivernale du clapet (refusé en comité de pilotage car aucun gain en matière de continuité écologique)
- Sc 2 : **Restauration d'une rampe en enrochements à la place de la brèche + aménagement/renaturation du canal d'amenée au moulin + gestion hivernale du clapet (retenu en comité de pilotage car permet de concilier le plus d'enjeux)**
- Sc 3 : Conservation en l'état de la brèche, des vannes de décharge et du clapet + gestion hivernale du clapet (refusé en comité de pilotage car condamnation du moulin 6 mois par an)
- Sc 4 : Conservation en l'état de la brèche, démantèlement des vannes de décharge + gestion hivernale du clapet (refusé en comité de pilotage car condamnation du moulin 6 mois par an)
- Sc 5 : Démantèlement du clapet, de la passe à poissons, du déversoir et approfondissement du lit au droit de l'ancien seuil (refusé en comité de pilotage car condamnation du moulin).

Objectifs des travaux

- ✓ **Adaptation à la continuité écologique du seuil du moulin**
 - Circulation piscicole (toutes espèces) par la rampe en enrochements
 - Transit sédimentaire assuré par la gestion hivernale du clapet
- ✓ **Circulation de l'eau vers le moulin toute l'année**
- ✓ **Restauration de l'aspect paysager du canal d'amenée du moulin**
 - Approfondissement du canal d'amenée en déblais/remblais
 - Resserrement du lit par confortement de banquettes latérales
 - Dispersion de blocs et plantation d'hélophytes

Les travaux

✓ Création d'une rampe en enrochements à la place de la brèche

Apport de granulats calcaires : - Ø 800-1200 mm (70 t)
- Ø 500-1000 mm (170 t)
- Ø 10-150 mm (145 t)
- Ø 100-500 mm (400 t)

✓ Rétrécissement de la largeur du chenal d'étiage du canal d'amenée du moulin

Resserrement du lit en déblais-remblais : Ø 10-150 mm (35 t)
Dispersion de blocs : Ø 300-500 mm (15 t)
Plantation d'hélophytes

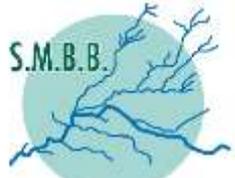
✓ **Tonnage total des granulats = 835 T**

S.M.B.B.

Syndicat Mixte du
Bassin de la Boutonne



S.M.B.B.



Syndicat Mixte du
Bassin de la Boutonne





Syndicat Mixte du
Bassin de la Boutonne





Syndicat Mixte du
Bassin de la Boutonne



↓ - 0,68 m



- 0,88 m

- 0,68 m



Coût et financement des travaux

- **Coût estimé des travaux : 65 000 € TTC**
- **Coût total des travaux 44 316 € TTC** dont :
 - ✓ Travaux de création de la rampe : 34 056 € TTC
 - ✓ Travaux d'aménagement du canal d'amenée au moulin et plantations de 200 pieds d'hélophytes : 8 460 € TTC
 - ✓ Travaux de remise en état du terrain : 1 800 € TTC.
- **Plan de Financement:**

Agence de l'Eau Adour-Garonne (60% du TTC) :	26 589,60 €
Région Nouvelle Aquitaine (10 % du TTC) :	4 231,08 €
Département des Deux-Sèvres (12% du HT) :	4 431,60 €
Propriétaire du moulin (15% TTC) :	6 647,40 €
Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne (5% du TTC) :	2 416,32 €





Situation le 6 septembre
2017 au plus fort de l'étiage



Merci de votre attention

SMBB

71 route de Brioux 79170 Périgné
Tél : 05.49.07.82.68

Pascal VOIX : 06.30.69.30.57
pascalvoix.smbb@orange.fr

Mickaël COUTANTIN : 06.07.23.86.19
mickaëlcoutantin.smbb@orange.fr